

# Info-LIENS

*S'informer, un pouvoir d'influence...*

## Sommaire

1. Sommet de Montréal sur l'accessibilité universelle : pas de relâche !
2. « Osez prendre la parole »
3. Capsules citoyennes
4. Le saviez-vous ?

## 1. Sommet de Montréal sur l'accessibilité universelle : pas de relâche !

L'accessibilité universelle est un concept d'aménagement qui privilégie la réalisation d'environnements sans obstacles pour :

- les bâtiments (Ex. : pente douce, ascenseur à largeur libre suffisante, information simplifiée et facilitant l'orientation spatiale).
- les lieux (Ex. : stationnement réservé, signal sonorisé, signalisation visuelle, trottoir abaissé (bateau-bavé), mains courante).
- les équipements (Ex. : toilette avec une barre d'appui, autobus à plancher surbaissé).
- les objets (Ex. : téléphone à hauteur accessible, téléphone avec un système ATS).
- l'accueil et les moyens de communication (Ex. : communication orale simplifiée, pictogrammes, interprètes, braille, vidéo en langage signé - LSQ).

Il s'agit en fait d'aménager un monde dans lequel toute la population, incluant les personnes ayant des limitations, peut vivre et circuler avec aisance et sécurité.

Toutes les déficiences de même que les incapacités temporaires sont prises en compte, quels que soient les espaces, lieux et services publics en cause.

Le personnel assurant la prestation des services au comptoir, par téléphone, par la poste ou par courrier électronique doit être sensibilisé aux valeurs favorisant l'inclusion et la participation sociale des personnes ayant des limitations.

En juin 2001, grâce aux représentations du milieu associatif des personnes handicapées de Montréal et de ses partenaires, le Sommet de Montréal amorce une nouvelle ère : l'accessibilité universelle est dorénavant une des priorités municipales.

Un budget de démarrage est alloué à la Direction de la sécurité du revenu et du développement social de la Ville pour mener des interventions avec les arrondissements, les services centraux et les partenaires associatifs.

## Que s'est-il passé depuis ?

Solidaires et fervents défenseurs des droits des personnes handicapées, les responsables des réalisations du Sommet poursuivent encore leurs actions. Ils interviennent pour que les gestionnaires municipaux aient des ressources et des moyens appropriés afin de rendre plus accessibles les lieux et espaces municipaux ouverts au public, incluant toutes les personnes ayant des limitations.

Ces réalisations visent quatre axes d'intervention :

- Architecture des bâtiments et cadre urbanistique
- Communications municipales (l'information accessible)
- Services et programmes : loisir, sport, culture, emploi
- Sensibilisation et formation sur l'accessibilité universelle et sur les besoins et les droits des personnes handicapées.

## En complément

- Bilan simplifié 2003-2004-2005 des projets du Sommet de Montréal, ROPMM
- Pages adaptées « AccèsSimple » du site internet de la Ville de Montréal : [www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca)
- Site Ex aequo sur l'accessibilité architecturale et l'environnement : [www.exaequo.net](http://www.exaequo.net)
- Pour ses communiqués et annonces sur l'accessibilité des programmes et services municipaux de loisirs : le site d'AlerGo [www.altergo.net](http://www.altergo.net)
- Les travaux du Projet LIENS, de l'information en ligne à ce sujet est disponible sur le site d'AlterGo.

**DEUX GUIDES PRATIQUES** (*Available in English*)  
Ville de Montréal, Sommet de Montréal, Office de  
consultation publique de Montréal, juin 2005  
[www.ville.montreal.qc.ca/](http://www.ville.montreal.qc.ca/)

*S'informer, poser des questions, exprimer son  
opinion – Participer à des consultations publiques*  
à l'intention des citoyennes et citoyens, lien /Montréal pratique

*L'interaction avec le public*  
à l'intention des promoteurs privés, publics ou communautaires,  
lien /Les affaires

## 2. « Osez prendre la parole »

### **Formation sur mesure pour celles et ceux intéressés aux liens avec les arrondissements**

Quels conseils donneriez-vous à une personne qui  
veut prendre la parole en publique sans y arriver ?  
Que savez-vous sur les façons de se présenter à  
une assemblée d'arrondissement ? Savez-vous  
comment « ça fonctionne » un arrondissement ?

Dans un contexte d'apprentissage ludique et  
participatif, vous vivrez des expériences révélatrices  
aux côtés d'un formateur d'expérience. Ce sera une  
occasion privilégiée pour renforcer votre capacité  
à s'exprimer, à se présenter soi-même, à prendre  
la parole et à susciter l'attention.

De plus, deux acteurs municipaux vous livreront des  
indications sur le fonctionnement des arrondissements.

Le détail de cette journée de formation sera dévoilé  
le 1<sup>er</sup> novembre 2005 et diffusé par la suite à tout  
le milieu associatif des personnes handicapées.

**Quand** ⇒ 1<sup>er</sup> décembre 2005, de 9h30 à 16h00  
collations et dîner gratuits

**Où** ⇒ Institut Raymond-Dewar  
3600, rue Berri

 ⇒ ROPMM, 255-4888

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT AU SUJET DE CE BULLETIN**  
***Veuillez communiquer avec le***

**Regroupement des organismes de promotion  
du Montréal métropolitain (ROPMM)**

4590, avenue d'Orléans, bureau 102  
Montréal (Québec) H1X 2K4

**Téléphone** (514) 255-4888

**Télécopieur** (514) 255-8887

**Courriel** ropmm@ropmm.com

## 3. Capsules citoyennes

*Des stratégies pour que ça change...*

### o **Politique de consultation et de participation publiques**

Découlant d'un projet du Sommet de Montréal,  
cette politique vise toutes les instances de la Ville telles  
que l'Office de consultation publique, les commissions  
permanentes ou spéciales, les services municipaux ainsi  
que les arrondissements.

Elle incarne un cadre pratique pour l'inclusion et  
la participation du plus grand nombre possible  
de citoyennes et citoyens. Cinq volets essentiels  
à la démocratie participative y sont mis de l'avant :

- l'information - la participation - la consultation
- le soutien aux trois premiers volets - l'évaluation et le suivi.

Pour en savoir plus, procurez-vous le dépliant intitulé  
**Le défi de la participation - Politique de consultation  
et de participation publiques** (*Available in English*)  
au bureau du Sommet de Montréal, au **872-9109**,  
dans les bureaux Accès Montréal et les bureaux  
d'arrondissements.

### o **Pour les jeunes... et les moins jeunes**

Le jeu du conseil virtuel est un **site internet  
d'éducation à la citoyenneté** destiné aux jeunes  
de 12 à 19 ans. De jeunes concepteurs ont créé  
une simulation de la vie démocratique montréalaise  
qui se déroule sur le web : [www.conseilvirtuel.com](http://www.conseilvirtuel.com)  
Une idée originale, collée à l'actualité tout en étant  
ludique et efficace. À découvrir !

## 4. Le saviez-vous ?

Dans le document de la Ville *Imaginer – Réaliser 2025*  
([www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca/)), on y note des **stratégies** qui  
touchent, de façon spécifique, l'**accessibilité universelle**.  
**En complément**, un dossier est offert en consultation au  
public par le biais de l'internet, où vous pouvez **VOIR** et  
**PARTICIPER** à l'**évolution des projets** soumis car un  
outil web permet de les **visualiser** et de **réagir** «en ligne».

Vous pouvez **comprendre** la construction et l'évolution  
de la **vie urbaine montréalaise** en partageant vos  
réflexions sur les projets proposés par la Ville, les  
institutions publiques, les organismes ou les entreprises.  
Des **fiches de projets** et des **documents d'information**  
accompagnent chacun d'entre eux et présentent l'état  
d'avancement. Et si chemin faisant, s'informer menait  
au pouvoir d'influence.